

EXERCICE 2023

CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 20 juin 2023

DÉLIBÉRATION n°2023-07

Le conseil académique s'est réuni le mardi 20 juin 2023 en séance plénière, sur convocation de la Présidente du conseil académique, adressée le vendredi 9 juin 2023.

Point de l'ordre du jour :

4. Désignation de représentants des ATER au sein de la Section disciplinaire compétente pour les enseignants

.....

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 712-20 et R. 712-25,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'appel à candidature envoyé le 10 mai 2023,
Vu les candidatures déposées,

Exposé de l'avis :

Afin de pouvoir statuer sur le cas d'un personnel ATER, le collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs du conseil académique doit, conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, désigner deux membres de la Section disciplinaire ayant le statut d'ATER de l'université (un membre femme et un membre homme).

Après en avoir délibéré, le conseil académique procède à la désignation suivante :

		Candidats :	Nombre de voix :
		Mathilde DUFLOS	12
Nombre de membres constituant le collège : 21	DÉCOMPTE DE VOIX		
Nombre de membres en exercice : 21	Abstentions :		0
Quorum : 11	Votants :		12
Membres présents : 10	Blanc(s) ou nul(s) :		0
Membres représentés : 2	Votes exprimés :		12
Total des membres présents et représentés : 12	Majorité requise :		6
	Pour :		12
	Contre :		0

En conséquence, Mme Mathilde Duflos est désignée représentante des ATER au sein de la Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Après en avoir délibéré, le conseil académique procède à la désignation suivante :

Candidats :	Nombre de voix :
Ilyass CHAKER	12

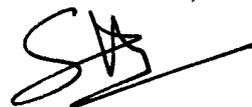
Nombre de membres constituant le collège : 21	DÉCOMPTE DE VOIX	
Nombre de membres en exercice : 21	Abstentions :	0
Quorum : 11	Votants :	12
Membres présents : 10	Blanc(s) ou nul(s) :	0
Membres représentés : 2	Votes exprimés :	12
Total des membres présents et représentés : 12	Majorité requise :	6
	Pour :	12
	Contre :	0

En conséquence, M. Ilyass Chaker est désigné représentant des ATER au sei, de la Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants.

Pièces jointes :

- lettres de candidature.

Fait à Tours, le
La Présidente,



Sylvie Humbert-Mougin